

Intérêts de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aussi, en Allemagne, on y attache la plus haute importance; les écoles normales consacrent beaucoup de soins et de temps à préparer les aspirants et les aspirantes à ces épreuves. Je regrette vivement pour mon compte qu'on ne m'ait pas fait subir un examen d'application.

Une institutrice.

Sonnet. — Enfants !

Enfants, vous êtes beaux ! et que vos yeux candides
Ont de reflets divins et d'effluves splendides !
On dirait qu'un rayon du ciel est descendu,
Puis, en vos doux regards, heureux, s'est épanché !

Enfants, vous êtes gais ! Oh ! que vos voix limpides
Vibrent joyeusement dans les bosquets humides !
C'est un hymne sans fin dans les airs suspendu,
Par nos cœurs savouré, par le Ciel entendu !

Enfants, vous êtes bons ! Vous êtes l'espérance !
Venez, de vos baisers, essuyer tous nos pleurs ;
Parlez-nous d'un Dieu saint qui guérit les douleurs !

Enfants, vous êtes purs ! Que la belle innocence,
Ornant toujours vos fronts d'un nimbe radieux,
Vous guide au vrai bonheur en vous montrant les cieux !

A. ROBADEY.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le nouveau Comité, nommé par l'Assemblée générale de Fribourg, le 4 septembre dernier, est ainsi composé :

- BROYE :** MM. Gapany, inspecteur, à Montet; Fontaine, instituteur, à Saint-Aubin.
GLANE : Thierrin, curé, à Promasens; Pauchard, instituteur à Massonnens.
CRUYÈRE : Progin, inspecteur, à La-Tour; Robadey, instituteur, à Bulle.
LAC : Bourqui, préfet, à Morat.
SARINE : Horner, recteur, à Fribourg; Michaud, directeur, à Hauterive; Collaud, instituteur, à Fribourg.
SINGINE : Tschopp, inspecteur, à Fribourg.
VEVEYSE : Villard, professeur, à Châtel-Saint-Denis.

Il a eu sa première séance à Fribourg, le 15 novembre.

Il a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Michaud, directeur de l'École normale.

Caissier : M. Collaud, instituteur.

Secrétaire : M. Robadey, instituteur.

Les questions suivantes sont mises à l'étude pour l'assemblée générale de 1884.

1° Pour les instituteurs de langue française : « Le patois est évidemment l'une des causes de la faiblesse de nos écoles. Indiquer les mesures immédiates à prendre pour introduire l'usage du français dans les familles, afin qu'à leur entrée à l'école, les jeunes élèves aient déjà quelque habitude de cette langue. »

2° Pour les instituteurs de langue allemande comme pour ceux de langue française : « Importance et organisation des leçons d'épreuve pour les examens de brevet. »

Les conclusions du rapport allemand seront traduites en français, et celles du rapport français, en allemand.

Cette innovation est introduite à la suite d'une décision de l'assemblée générale de Fribourg.

3° Pour les institutrices : « Elaboration d'un programme détaillé pour l'enseignement de l'économie domestique. »

Les rapporteurs généraux seront pris : pour la première question, dans la Broye; pour la deuxième, dans la partie française du Lac et de la Singine; pour la troisième, qui est celle des institutrices, dans la Glâne.

Le choix des rapporteurs généraux est abandonné à MM. les inspecteurs respectifs. Ceux-ci devront indiquer le nom du rapporteur à la Rédaction du *Bulletin* pour le numéro de janvier sans faute.

Les travaux des conférences devront être remis aux rapporteurs généraux pour le 15 mai au plus tard.

Les statuts de la Société seront publiés en supplément avec le *Bulletin* du mois de janvier. — Le prix des abonnements ne sera perçu qu'avec celui de mars.

Le Comité.

